


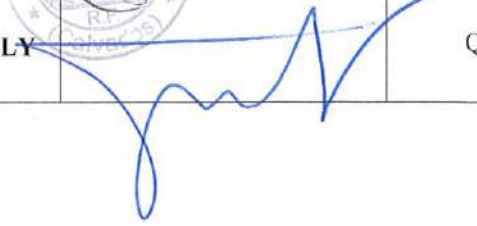
Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le mardi 07 février 2023	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 30 janvier 2023	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Délibération : Annule et remplace Projet d'effacement de réseau 2023
- II. Délibération : Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC
ÉNERGIE
- III. Délibération : Modification procédure titre location salle polyvalente, matériel et vaisselle et règlement intérieur de la salle polyvalente de Maizières
- IV. Organisation des manifestations
- V. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
BIZET Ludovic	x		
BREHAM Karine			x
DANEL Karl	x		
DANEL Kristina	x		
FOURNIER Vincent			x
GUICHET-LEBAILLY Sabine	x		
JOUANNE Maxime			x
SALLEY Sébastien	x		
VALOGNES Emeline			x
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	10
		Membres présents	06
Secrétaire : Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine.		Quorum	06

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 16 décembre 2022.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme **GUICHET-LEBAILLY Sabine**

I. Délibération : Annule et remplace Projet d'effacement de réseau 2023

Suite à la réunion budgétaire avec Mme LEGRAS du 30 janvier 2023, une modification s'impose pour la délibération N°34/2022 concernant le mode de financement des travaux d'enfouissement de réseau 2023. Au lieu d'imputer le crédit nécessaire en section fonctionnement, il faut l'imputer en section d'investissement par fonds de concours. Une nouvelle délibération doit être prise dans ce sens afin d'annuler et remplacer la délibération N°34/2022.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide d'annuler et remplacer la délibération N°34/2022.

II. Délibération : Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE

Le SDEC Energie informe la commune de Maizières du souhait de la commune de Mondeville d'adhérer au SDEC Energie à compter du 1^{er} avril 2023, afin de pouvoir lui transférer sa compétence « éclairage public ». Le Comité Syndical du SDEC Energie du 15 décembre 2022 a approuvé cette demande.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC Energie, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide d'approuver l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie. Une délibération sera prise dans ce sens.

III. Délibération : Modification procédure titre location salle polyvalente, matériel et vaisselle et règlement intérieur de la salle polyvalente de Maizières

Une grande partie de la procédure titre location salle polyvalente, matériel et vaisselle et règlement de la salle polyvalente a été mise à jour notamment au niveau du paiement auprès de la trésorerie. Ces modifications sont inscrites dans le règlement intérieur de la salle polyvalente à partir du 7 février 2023 et annulent et remplacent la délibération N°26/2022. Une nouvelle délibération doit être prise.

IV. Organisation des manifestations

a. Repas des Sages

Il aura lieu le dimanche 12 mars 2023 à 12h00 à la salle polyvalente de Maizières. Une réunion du CCAS est prévue le 15 mercredi février 2023 à 17h30 pour l'organisation de cet événement.

b. Concert :

La commune organise un concert avec l'harmonie espérance de Potigny le vendredi 24 mars 2023 à 20h30 dans la salle polyvalente. Le thème est « Ambiance Cabaret » avec des morceaux de musique anglophone chantés. Il y aura environ 35 musiciens. Il faut compter 1h30 maximum. L'association St Pierre et Art vendra des boissons chaudes et des gâteaux. L'installation aura lieu le vendredi 24 mars à 14h30 et le nettoyage par l'ensemble du conseil municipal se déroulera à l'issue de la prestation.

V. Divers

a. **Lettre ouverte** : Une lettre ouverte a été donnée à Mme Guichet-Lebailly le 1^{er} février 2023 à 14h00 par Mme Vivien. Lecture par Madame Guichet-Lebailly de la lettre à l'ensemble du Conseil Municipal. Le conseil municipal a bien pris acte des demandes et les différents acteurs sont prévenus.

b. **M. Van Laeys** a contacté le Maire vendredi 3 février 2023 suite à un courrier reçu le 6 septembre 2022 par la société Lactalis concernant l'état du chemin de la cour de Maizières qui permet d'accéder à l'exploitation SCEA La Laitière du Laizon pour la collecte du lait. Monsieur le Maire a pris contact avec la société Lactalis et attend leur retour pour se réunir et voir ensemble les difficultés évoquées.

c . **Demande de l'Association St Pierre et Art :**

Lors de la réunion du 25 janvier 2023, les membres de l'association ont fait part de leurs échanges avec Mesdames Lecluze de la Fondation du Patrimoine et Sampson de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles). Un compte-rendu de cette visite sur site a été rédigé par Mme Sampson. Il pleut dans l'église depuis déjà un grand moment, la voute en bois s'abîme. L'association avait déjà commencé des démarches en 2017 mais cela a été interrompu par le COVID. L'association qui participe financièrement aux travaux de l'église sous forme de dons nous demande d'entamer les démarches pour la restauration de la toiture et la réfection des pieds de contreforts. L'église étant classée monument historique depuis 1862, nous devons passer par un architecte des bâtiments de France qui définira les travaux à engager et l'ordre des priorités. C'est la commune qui est propriétaire des murs de l'église et nous sommes maître d'œuvre pour les travaux.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à prendre contact avec un architecte des bâtiments de France afin de faire l'état des lieux et voir la liste des travaux à réaliser.

d. **Association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie.**

Le Maire explique qu'il a visité des réalisations communales le vendredi 9 décembre 2022 à Le Tourneur et cela a été riche d'inspirations ! Les trois projets présentés étaient: le Jardin des Lutins (micro-crèche), le Tour du bocal (producteurs locaux) et Outils et Compagnie (mutualisation d'outils). Pour pouvoir continuer à organiser ce type de visite, il est nécessaire de créer une association, qui rassemble les communes de Normandie souhaitant faire du partage d'expériences. C'est pourquoi, le maire demande que la commune de Maizières adhère à cette association qui est en cours de création. Adhérer aujourd'hui c'est permettre à cette expérimentation de continuer. L'adhésion à cette association coutera la somme de 1€ symbolique.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres décide d'approuver l'adhésion de la commune à cette association. Une délibération sera prise dans ce sens.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 mars 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h20.

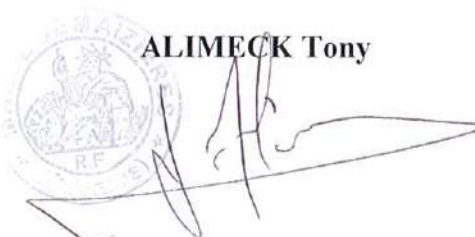
La secrétaire de séance :

GUICHET-LEBAILLY Sabine



Le Maire

ALIMECK Tony



Liste des délibérations – Conseil Municipal du 07 février 2023

Numéro	Objet	Vote
N°1/2023	Annule et remplace Projet d'effacement de réseau 2023	Approuvée
N° 2/2023	Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE	Approuvée
N°3/2023	Modification procédure titre location salle polyvalente, matériel et vaisselle et règlement intérieur de la salle polyvalente de Maizières	Approuvée
N°4/2023	Adhésion à l'association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie pour l'année 2023	Approuvée

Maizières, le 13/02/2023

Le Maire,

Tony ALIMECK

